

CULTURE & PATRIMOINE

FICHE THÉMATIQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Certificat de combattant le 11 Janv 1930

Sourier
 Nom : *Paul* Surnom : _____
 Prénoms : _____

Numéro matricule du recrutement : **367**
 Classe de mobilisation : *1891*

ÉTAT CIVIL.
 Né le *17 octobre 1879* à *Blauzac de Mauge*, canton de *Courçon*, département de *Charente Inférieure*, résidant à *Paris*, canton de *St Germain*, département de *la Seine*, profession de *cardiologue*
 fils de *Chiphile Raphaël* et de *Guillaud Marie Emma*, domiciliés à *Surgères*, canton de *St Germain*, département de *Charente Inférieure* (ordonn. 1928).
 N° *28* de tirage dans le canton de *Surgères*

SIGNALLEMENT.
 Cheveux *bruns*, sourcils *châtain clair*
 yeux *bleus*, front *ordinaire*
 nez *droit*, bouche *modérée*
 menton *arrondi*, visage *ovale*
 Taille : 1 m. *17* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : { générale (1).
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Engage volontaire
 Compris dans la *H* partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'état, décorations, etc.)
Engagé volontaire pour trois ans le 17 octobre 1899 à la compagnie de St Rochelle sous le n° 117. Rég. d'Infanterie au combat le 9 octobre 1899, n° m. 1124 et soldat de 2^e classe le dit jour. Musicien le 17 Mai 1900. Certificat de bonne Conduite. Accordé Affilié dans les réserves au 2^e Rég. d'Aérostation le 15 NOV 1928

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. *117^e Rég. d'Inf.*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég. d'Inf. La Rochelle*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *128^e Rég. d'Inf. 6401*
112^e 30^e
1^{re} groupe d'aérostation 267
2^e Rég. d'Aérostation 9564
Sans affectation

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOVICILE OU DE RESIDENCE.

Dates	Communes	Subdivisions de région	Indicé ou non le militaire
<i>29. 2. 1911</i>	<i>Rambouillet</i>	<i>Yvelines</i>	<i>R</i>
<i>2. 11. 1922</i>	<i>Paris 13^e arr. d'Asnières</i>	<i>Paris</i>	<i>R</i>

Passé dans la *responsabilité* de l'armée active le *20 septembre 1902*
 Régiment d'Infanterie Stationné à *La Rochelle*
 Campagne *C^{te} d'Allemagne*
 Armé le *14 avril 1914* au *17 décembre 1916*
 Antérieur le *8 décembre 1916* au *7 janvier 1919*
 Armé le *22 janvier 1917* au *29 février 1918*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le *128^e Rég. d'Inf.* du *1^{er} Mars* au *1^{er} avril 1905*
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le *128^e Rég. d'Inf.* du *29 avril* au *1^{er} Mars 1909*
 Passé dans l'armée territoriale le *1^{er} Octobre 1912*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Rappel à l'activité militaire le *1^{er} Mars 1915* au *1^{er} Mars 1915*
 Capitaine le *1^{er} janvier 1915* au *1^{er} Mars 1915*. Parti du *1^{er} Mars 1915*
 1^{er} groupe d'aérostation
 le *1^{er} Mars 1915* au *1^{er} Mars 1915*
 le *1^{er} Mars 1915*

A accompli une période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le *7 octobre 1922*

(1) Le décret d'instruction générale sera indiqué sur _____

Rechercher dans les registres matricules



ouvre de nouveaux horizons

I – LES REGISTRES MATRICULES – MODE D'EMPLOI

Les registres matricules ont été produits par l'armée dans le cadre de la conscription militaire ; ils sont onservés par les services du ministère de la Défense pendant 70 ans avant d'être reversés dans chaque département. Ils regroupent les états signalétiques et de services des appelés du contingent par classes d'appartenance. Ils permettent de retracer le parcours militaire d'un soldat, ce qui est particulièrement intéressant pour les périodes de guerre.

Les subdivisions militaires et les bureaux de recrutement

Le territoire national est divisé en régions militaires, regroupant chacune plusieurs département. La région militaire est une structure administrative liée au recrutement ; elle se compose de plusieurs subdivisions dont le nombre a varié au fil du temps. Ces subdivisions correspondent à des arrondissements ou des cantons en fonction du nombre d'habitants. Chaque subdivision dispose d'un bureau de recrutement.

En Charente-Inférieure, il n'existait pas de subdivision jusqu'en 1867. A cette date, deux subdivisions furent créées : celle de La Rochelle et celle de Saintes. Elles fusionnèrent à partir de 1930. La subdivision de La Rochelle correspond aux arrondissements de La Rochelle, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély, celle de Saintes regroupe les arrondissements de Saintes, Jonzac et Marennnes (jusqu'en 1926).

Le recrutement militaire est donc assuré par un seul bureau jusqu'en 1866, par deux bureaux situés à La Rochelle et à Saintes de 1867 à 1929, puis à nouveau par un seul bureau, situé à La Rochelle, à partir de 1930.

Le recensement des jeunes gens

1798 voit l'instauration de la conscription, c'est-à-dire un service militaire pour tous les hommes âgés de vingt ans. Entre 1800 et 1805 se mettent en place le remplacement (le conscrit peut payer un remplaçant pour accomplir le service militaire à sa place) puis le tirage au sort (seuls les jeunes gens tirés au sort partent à l'armée). Le remplacement est supprimé en 1872 et le tirage au sort en 1905 : le service militaire devient alors obligatoire pour tous les hommes d'une même tranche d'âge.

Il est à noter que les jeunes gens étaient recensés l'année de leur vingt ans (ainsi, la classe de 1888, par exemple, regroupe tous les jeunes gens nés en 1868) et qu'ils s'enregistraient au bureau de la subdivision correspondant à leur domicile (et non à leur lieu de naissance) à la date du recrutement .

Les documents et les informations qu'ils contiennent

Les registres matricules sont composés d'une succession de fiches individuelles dites fiches matricules qui sont établies au fur et à mesure de l'enrôlement des jeunes gens.

Ces feuillets matricules comportent les rubriques suivantes :

- état civil : nom, prénom, date et lieu de naissance, profession et filiation,
- signalement physique : description physique (couleur des cheveux et des yeux, forme du front, du nez et du visage, taille, marques particulières) et degré d'instruction,
- décision du conseil de révision,
- détails des services et mutations diverses,
- corps d'affectation,
- antécédents judiciaires,
- campagnes, blessures et citations,
- décorations,
- localités successives d'affectation.

➡ Les registres matricules ne sont communicables que 120 ans après la date de naissance soit 100 ans après la date du registre ou 25 ans après la date du décès si celle-ci est connue.

Des **tables alphabétiques** par subdivision facilitent les recherches ; ces tables, appelées parfois aussi répertoires, sont incluses dans les registres eux-mêmes jusqu'en 1878 puis se présentent sous forme de fascicules indépendants. Ces tables sont consultables sur un support de substitution (microfilms depuis 2006, numérisation et mise en ligne prévues pour 2014).

 **Les tables et répertoires alphabétiques sont immédiatement communicables**

Effectuer une recherche

1. Vous recherchez le parcours militaire d'un ancêtre et souhaitez consulter sa fiche matricule

- a. Identifiez la classe d'appartenance : année de naissance + 20
(Exemple : *année de naissance 1879 + 20 = classe 1899*)
- b. Identifiez le bureau de recrutement : domicile du jeune homme ou celui de ses parents
(Exemple : *domicile = Cozes, bureau de recrutement = Saintes*)
- c. Consultez la table alphabétique correspondant à la classe et au bureau de recrutement concernés et cherchez le nom patronymique du soldat
- d. Relevez le numéro matricule et éventuellement le numéro de volume indiqué quand il y en a un.
- e. Reportez vous à l'instrument de recherche de la sous-série 1 R et relevez la référence du registre matricule correspondant à la classe, au bureau et au numéro de volume identifiés précédemment.
(Exemple : *Classe 1907 Subdivision de La Rochelle Matricules 1-500 = 1 R 331*).
- f. Inscrivez cette référence sur la fiche de demande de documents et déposez cette demande auprès de la présidence de salle.

2. Cas particuliers

- a. La personne recherchée n'est pas rattachée à sa classe d'appartenance mais à une autre (empêchement, séjour à l'étranger, omission, insoumission, naturalisation) : reportez-vous à la fin de la table alphabétique de la classe d'appartenance pour connaître la classe de rattachement (ou classe de mobilisation).
- b. Vous ne connaissez pas le domicile du jeune homme ou de ses parents : cherchez dans le bureau de recrutement correspondant au lieu de naissance. En effet, les populations étant souvent sédentaires, il est fréquent que les jeunes gens habitent encore dans leur commune de naissance au moment de leur recrutement.
- c. Vous ne trouvez pas la personne recherchée dans la table alphabétique du bureau concerné : cherchez dans celle de l'autre bureau.
- d. Vous ne trouvez pas la personne recherchée dans les tables alphabétiques des deux bureaux : la personne a pu être exemptée, dispensée ou ajournée ou bien elle n'a pas été recensée en Charente-Maritime.
- e. Vous souhaitez consulter un registre non librement communicable : faites votre demande de cote, un formulaire de consultation par dérogation vous sera alors remis pour signature.

II – LES REGISTRES MATRICULES – REFERENCES

Instrument de recherche

Répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 R (voir classeur de la série R)

Autres registres matricules et coordonnées Internet de leurs centres de conservation

Registres matricules des officiers : conservés au Service historique de la Défense

<http://www.servicehistorique.defense.gouv.fr/>

Registres matricules des trois départements d'Algérie (Oran, Constantine et Alger) : conservés au Archives nationales d'outre-mer

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr>

III – LES REGISTRES MATRICULES –EN RÉSUMÉ

Quelques dates...

Organisation et mise en place de la conscription

- 1798 : instauration de la conscription (service militaire pour tous les hommes âgés de 20 ans)
- 1800-1805 : instauration du remplacement (le conscrit peut payer un remplaçant) puis du tirage au sort (seuls les jeunes gens tirés au sort accomplissent leur service militaire)
- 1872 : suppression du remplacement
- 1905 : suppression du tirage au sort et instauration du service militaire obligatoire

Durée du service militaire

- 1818 : durée fixée à 6 ans
- 1824 : durée fixée à 8 ans
- 1832 : durée fixée à 7 ans
- 1868 : durée limitée à 5 ans
- 1872 : durée limitée à 1 an pour les bons numéros tirés au sort et à 5 ans pour les mauvais numéros
- 1889 : durée fixée à 3 ans
- 1905 : durée fixée à 2 ans
- 1913 : durée fixée à 3 ans
- 1923 : durée fixée à 1 an et demi
- 1928 : durée fixée à 1 an
- 1936 : durée fixée à 2 ans

Bureaux de recrutement en Charente-Maritime

- 1859-1866 : bureau de La Rochelle - tous les arrondissements
- 1867-1929 : bureau de La Rochelle - arrondissements de La Rochelle, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély
bureau de Saintes - arrondissements de Jonzac, Marennes et Saintes
- 1929-1940 : bureau de La Rochelle - tous les arrondissements

Documents

Dates	Registres	Tables et répertoires alphabétiques	Autres documents
1859-1877	registres du contingent départemental	incluses dans les registres	1865-1871 : registres de la garde nationale mobile
1878-1940	registres matricules regroupant les états signalétiques et de services (ESS)	fascicules ou petits registres à part	1902-1940 : listes matricules recensant les hommes étrangers à la subdivision et/ou à la classe